

DL du lundi 4 décembre 2006

GROTTES DE CHORANCHE

Les riverains refusent les contraintes qu'entraînera leur classement

L'Unesco? Non merci...

CHORANCHE

Avec 17 autres sites du quart Sud-Est de la France, les grottes de Choranche sont candidates pour entrer dans le club très "select" du Patrimoine mondial de l'Unesco. Une opportunité magnifique pour les communes riveraines ? Ce n'est pas l'avis des résidents et des autres usagers (agriculteurs, chasseurs, propriétaires forestiers) du plateau des Coulmes. Ils l'ont fait savoir hier en installant un barrage, près de la RD531, à l'entrée de la route menant au site naturel, célèbre pour ses stalactites très fines ou "fistuleuses". Les visiteurs et les employés des grottes ont pu passer, pas les adeptes de l'escalade. Les manifestants refusent les contraintes que leur imposerait un classement du site par l'État, condition sine qua non à une inscription au Patrimoine de l'Unesco.

« On envisage de construire un bâtiment pour les vaches laitières. Il faudra que la demande remonte au ministère de l'Écologie », proteste Bernard Bourne-Branchu, éleveur sur le plateau. « Ensuite, on ne pourra plus faire de piste forestière, ni couper du bois comme on l'entend. Si on achète de la forêt, c'est pour en tirer un revenu ! S'il y a trop de contraintes, ça sera la désertification du territoire... » Le périmètre d'étude du site classé portait initialement sur 56 km². Devant le tollé des élus locaux qui, en juin, ont décidé de quitter le comité de pilotage consacré au projet, il a été réduit à 18 km², situés principalement sur la commune de Presles.

« Pour nous, 18 km², ce n'est pas un minimum. Nous avons demandé, en conseil municipal, d'exclure du périmètre



Des habitants du plateau des Coulmes ont installé hier un barrage sur la route menant aux grottes de Choranche. Photo Jean-Luc BOURNE

toute zone habitée. Cela a été refusé», souligne Michel Villard, maire de Presles. « Il faudra demander une autorisation ministérielle, même pour des aménagements très minimes comme la construction d'un mur de soutènement ou le goudronnage d'une route.» Selon la préfecture de l'Isère, 15 résidences -dont 8 principales- et 5 bâtiments agricoles se trouvent dans le périmètre. « Il ne faut pas trop attendre du classement de l'Unesco : on ne fera pas pour autant 50 % de visiteurs en plus », estime Laurent Gainier, le gérant des grottes de Choranche. «Mais on pourra utiliser ce levier, les restaurateurs et les hôteliers pourront en tirer un bénéfice. »

Les habitants Coulmes, cependant, préfèrent renoncer à d'éventuelles retombées économiques plutôt que perdre un peu de leur marge de manoeuvre.

Olivier FEYT